



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail

Direction des ressources humaines
Mission formation

Affaire suivie par : Nadine Desplebin
Tél. : 01 40 56 48 90
Mél. : nadine.desplebin@sg.social.gouv.fr

La ministre du travail

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
régionaux des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

NOTE D'INFORMATION n° DRH/SD1D/2020/58 du 15 avril 2020 relative aux modalités de préparation à l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur du travail hors classe au titre de l'année 2020.

Classement thématique : administration générale

Résumé : Examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur du travail hors classe.

Mention Outre-mer : le présent texte s'applique sur ces territoires.

Mots-clés : examen professionnel - corps des contrôleurs du travail - formation

Textes de référence :

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Arrêté du 10 avril 2020 portant report du calendrier des épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade de contrôleur du travail hors classe ouvert au titre de l'année 2020.

Annexe : fiche d'orientation pédagogique

Diffusion : DIECCTE – INTEFP.

La présente note a pour objet de vous informer du calendrier et des modalités de préparation à l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur du travail hors classe et des modalités de la formation de préparation à l'examen professionnel au titre de l'année 2020.

I- Conditions d'accès

L'examen est ouvert aux contrôleurs du travail justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de cinq ans de services effectifs dans leur corps.

II- Nature des épreuves

En application de l'arrêté cité en référence, l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur du travail hors classe comporte :

- une épreuve écrite d'admissibilité d'une durée de 3 heures (coefficient 1, un seul sujet) consistant en la rédaction à partir d'un dossier à caractère professionnel, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Le dossier pourra comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées et ne pourra excéder 25 pages ;
- une épreuve orale d'admission d'une durée de 25 mn (coefficient 2) consistant en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et les aptitudes du candidat et incluant la présentation d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle préalablement constitué par le candidat.

III- Calendrier prévisionnel d'organisation de l'examen professionnel

La procédure d'inscription à l'examen professionnel sera distincte de la procédure d'inscription à la préparation. Seuls les candidats inscrits à l'examen seront admis à prendre part aux épreuves.

- épreuve écrite : jeudi 10 septembre 2020

L'épreuve écrite sera organisée dans chaque région.

- date limite de transmission des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle exigés des candidats admissibles : lundi 16 novembre 2020

Le modèle de dossier RAEP sera téléchargeable sur les sites internet des ministères sociaux.

- épreuves orales : à partir du lundi 14 décembre 2020

Les épreuves orales se dérouleront à Paris.

IV- Le Dispositif de préparation

A- Préparation à l'épreuve d'admissibilité

La préparation aux écrits est entièrement à distance et se fera à travers une plateforme e-learning via internet, il se décompose comme suit :

- **L'accès permanent en ligne à des supports de formation** permettant d'acquérir la méthodologie requise par la rédaction de la note ;
- **L'accès permanent en ligne à un forum** sur lequel les candidats pourront poster toute question d'ordre méthodologique et recevoir réponses appropriées dans un délai de 48h ;
- **Un e-service d'entraînement à l'épreuve d'admissibilité** : chaque candidat inscrit sur la plate-forme traitera de 3 sujets qui seront corrigés et de 3 autres sujets en autocorrection ;
- **Deux classes virtuelles seront organisées** afin de conseiller et répondre aux questions sur les connaissances, la méthodologie, l'organisation de la préparation ainsi que les difficultés rencontrées.

Un calendrier de la préparation écrite est précisé dans la fiche d'orientation pédagogique ci-jointe.

Sur la base des coordonnées fournies lors de l'inscription, le candidat recevra du prestataire toutes les informations utiles par mail avant l'ouverture de la plateforme à distance.

Il devra se rendre, à compter du 29 mai 2020 sur la plateforme du prestataire, afin de suivre sa préparation.

B- Préparation à l'épreuve d'admission

Séquence 1 : Constituer son dossier RAEP

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la séquence 1, le candidat devra être en capacité :

- d'identifier ce qui est attendu, ce qui sera évalué par le jury,
- de disposer d'une méthode pour sélectionner les informations pertinentes issues de son parcours professionnel, des formations suivies, de ses compétences,
- de savoir présenter les acquis de ses expériences de manière valorisante,
- de diagnostiquer l'impact que peut avoir chaque point présenté sur le jury – de se préparer à les argumenter,
- de connaître et renseigner les composantes du dossier de RAEP,
- de se doter d'un planning personnel de préparation.

Modalités pédagogiques et pratiques :

La séquence est prévue pour se dérouler en face à face pédagogique sur une journée (10h -17h). La formation aura lieu à Marcy-l'Etoile ou à Paris (en fonction des DIRECCTE d'origine).

Cette journée de formation pourrait avoir lieu sur la période du 05 ou 06 novembre 2020 (date et lieu de formation précisés dans la convocation).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les résultats ne seront connus que quelques jours avant la date de formation. C'est pourquoi, une convocation par messagerie électronique sera envoyée directement au candidat (+ copie à la boîte mail de direction de la DIRECCTE), charge à lui d'informer plus en amont son RFO et sa hiérarchie de cette éventuelle absence et d'obtenir confirmation de leur accord dès la publication des résultats.

Séquence 2 : Préparer l'entretien avec le jury

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la séquence 2, le candidat devra être en capacité de :

- préparer son intervention devant le jury pour présenter les acquis de son expérience de manière valorisante,
- maîtriser les fondamentaux de la communication pour se préparer à échanger avec le jury,
- savoir gérer le stress de l'épreuve,
- s'entraîner (simulations d'entretiens sur une courte durée),
- diagnostiquer les points forts et les points sensibles de son dossier de RAEP, et définir en conséquence une argumentation pour l'oral.

Modalités pédagogiques et pratiques :

La séquence est prévue pour se dérouler en face à face pédagogique sur 2 jours sur le site de Marcy-l'Etoile.

Il s'agit de disposer de conseils pratiques et de travailler sur les postures pour être tour à tour candidats, membres du jury, observateurs et bénéficier d'un regard collectif, afin de préparer et optimiser leurs performances devant le jury.

Les modalités de convocation seront identiques à celles de la séquence 1.

Un module en e-learning sur les bases de la communication vous est également proposé sur la padINT.

Ce dispositif pourrait avoir lieu sur la période du 23 au 27 novembre 2020 (dates précisées dans la convocation).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les résultats ne seront connus que quelques jours avant la date de formation. C'est pourquoi, une convocation par messagerie électronique sera envoyée directement au candidat (+ copie à la boîte mail de direction de la DIRECCTE), charge à lui d'informer plus en amont son RFO et sa hiérarchie de cette éventuelle absence et d'obtenir confirmation de leur accord dès la publication des résultats.

V- Les autorisation d'absence

Il vous est rappelé que l'accord de l'autorité hiérarchique pour l'inscription à une de ces formations vaut autorisation d'absence pour la totalité de la durée de la formation en présentiel, y compris les concours blancs organisés dans le cadre de la préparation.

Dans la mesure où la durée des décharges sollicitées par un agent est inférieure ou égale à cinq journées de service à temps complet pour une année donnée, la demande à cette fin est agréée de droit. La satisfaction de cette demande peut toutefois être différée dans l'intérêt du fonctionnement du service ; un tel report ne peut cependant pas être opposé à une demande présentée pour la troisième fois.

Les agents peuvent également, utiliser leurs droits acquis au titre du compte personnel de formation, ou leur compte épargne temps.

VI- L'inscription au dispositif de formation

Pour faciliter l'organisation et s'assurer que tous les candidats qui souhaiteraient préparer cet examen puisse avoir accès à la formation dès le 29 mai 2020, je vous saurais gré de bien vouloir transmettre les inscriptions à l'INTEFP, **avant le 27 mai 2020**.

Afin de faciliter l'inscription à la préparation, celle-ci s'effectue sur la base d'un mail type d'inscription (en annexe de la fiche d'orientation pédagogique ci-jointe), pour les agents qui souhaitent suivre cette formation et qui s'inscriront à l'examen professionnel.

ATTENTION : l'inscription à un dispositif de préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel correspondant ; seuls seront autorisés à prendre part aux épreuves les candidats qui se seront régulièrement inscrits à l'examen.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,

A stylized signature in black ink, slanted upwards to the right, reading "Signé".

Pascal BERNARD

FICHE D'ORIENTATION PEDAGOGIQUE CTHC

CONTEXTE GENERAL

Afin de permettre aux agents relevant du corps des contrôleurs du travail (cat. B) d'accéder sous conditions au deuxième grade de celui-ci (contrôleurs du travail hors classe), le Ministère organise un examen professionnel comportant :

- une épreuve écrite d'admissibilité d'une durée de 3 heures (coefficient 1, un seul sujet) consistant en la rédaction à partir d'un dossier à caractère professionnel, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Le dossier pourra comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées et ne pourra excéder 25 pages ;
- une épreuve orale d'admission d'une durée de 25 mn (coefficient 2) consistant en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et les aptitudes du candidat et incluant la présentation d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle préalablement constitué par le candidat.

L'objet de cette formation est de préparer les agents de catégorie B des services déconcentrés du Ministère du Travail souhaitant passer l'examen professionnel de contrôleur du travail hors classe.

Cette préparation se déroulera en deux temps :



- Une préparation à l'épreuve écrite d'admissibilité – formation à distance
- Une préparation au dossier RAEP et à l'entretien oral avec le jury – formation en présentiel

INSCRIPTION PAR MAIL à l'adresse suivante : intefp.fspc@travail.gouv.fr (voir modèle en annexe)

AVANT LE 27 mai 2020

ATTENTION A BIEN METTRE VOTRE HIERARCHIE EN COPIE ET VOTRE CORRESPONDANT FORMATION AFIN DE VALIDER VOTRE INSCRIPTION

I. PREPARATION A L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE : NOTE ADMINISTRATIVE –A DISTANCE



Du 29 mai 2020 au 4 septembre 2020 :

- Entraînements aux sujets : du 29 mai au 16 juillet 2020
- Plateforme en ligne ouverte du 29 mai au 4 septembre 2020

La préparation aux écrits est entièrement à distance et se fera à travers une plateforme e-learning via internet, elle se décompose comme suit :

- L'accès permanent en ligne à des supports de formation permettant d'acquérir la méthodologie requise par la rédaction de la note ;
- L'accès permanent en ligne à un forum sur lequel les candidats pourront poster toute question d'ordre méthodologique et recevoir réponses appropriées dans un délai de 48h ;
- Un e-service d'entraînement à l'épreuve d'admissibilité, chaque candidat inscrit sur la plateforme traitera de 3 sujets qui seront corrigés et de 3 autres sujets en autocorrection ;
- Deux classes virtuelles seront organisées afin de conseiller et répondre aux questions sur les connaissances, la méthodologie, l'organisation de la préparation ainsi que les difficultés rencontrées.

Sur la base d'une fiche d'inscription, le candidat recevra du prestataire toutes les informations utiles par mail avant l'ouverture de la plateforme à distance.

Il devra se rendre, à compter du 29 mai 2020 sur la plateforme du prestataire, afin de suivre sa préparation.

CALENDRIER INDICATIF DE LA PREPARATION ECRITE :

CONTROLEURS HC	PRECISIONS	DATE
Fin inscription à la préparation		27-mai
Supports de formation et forum	Ouverture plateforme prestataire	29-mai
Entraînement blanc n° 1	Sujet à récupérer sur la plateforme ARRC	2-juin
	Rendu par le candidats	9-juin
	Corrigé par formateur	18-juin
Classe virtuelle 1		19-juin
Entraînement blanc n° 2	Sujet à récupérer sur la plateforme ARRC	18-juin
	Rendu par le candidats	26-juin
	Corrigé par formateur	2-juil.
Classe virtuelle 2		3-juil.
Entraînement blanc n° 3	Sujet à récupérer sur la plateforme ARRC	2-juil.
	Rendu par le candidats	9-juil.
	Corrigé par formateur	16-juil.
3 sujets en auto-correction	Du 20 juillet au 4 septembre	

II. PREPARATION DES EPREUVES D'ADMISSION : LE DOSSIER RAEP ET L'ORAL DE FIN DE FORMATION



1. Ma démarche RAEP - à distance sur la paDINT – ouverture le 22 octobre : Elaboration d'une 1^{ère} trame de votre Dossier RAEP
2. Constituer le dossier RAEP : 1 jour pédagogique 5 ou 6 novembre 2020 Marcy l'Etoile ou CIF Saint-Denis (voir convocation)
Dépôt Dossier RAEP à la DRH le 16 novembre.
3. Préparer l'entretien avec le jury - 2 jours pédagogiques - semaine du 23 novembre 2020 – Marcy l'Etoile – voir convocation

SEQUENCE 1 : MA DEMARCHE RAEP - AVANT LE PRESENTIEL – SUR LA PADINT

La préparation est prévue pour se dérouler dans un premier temps en formation ouverte à distance via la plateforme PADINT : **il s'agit d'un pré requis pour pouvoir suivre la formation en présentiel.**

Le module proposé est celui proposé pour le CRIT, il relève de la même dynamique pour ce qui concerne la construction de votre dossier RAEP.

Ce module en e-learning doit vous permettre de débiter votre processus de construction de votre dossier RAEP.

Dès l'inscription à la formation confirmée par l'INTEFP, vous pourrez vous connecter à la PADINT.

Pour ceux et celles qui n'ont pas encore de compte sur PADINT, une notification automatique intefp@claroline.com sera envoyée aux stagiaires lors de la création de leur accès.

En cas de difficulté de connexion des stagiaires, ces derniers devront s'adresser à intefp.padint@travail.gouv.fr.



ATTENTION : Compte tenu des délais restreints, **vous devrez avant de vous rendre en formation présentielle, déjà avoir entamé le travail de rédaction du dossier RAEP.**

Vous amènerez en présentiel un 1^{er} projet de dossier RAEP pour le corriger avec les formateurs

SEQUENCE 2 : CONSTITUER LE DOSSIER RAEP (1 JOUR PEDAGOGIQUE)

(5 OU 6 NOVEMBRE 2020— MARCY L'ETOILE OU CIF SAINT-DENIS — VOIR CONVOCATION)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la séquence 1, le candidat devra être en capacité :

- d'identifier ce qui est attendu, ce qui sera évalué par le jury,
- de disposer d'une méthode pour sélectionner les informations pertinentes issues de son parcours professionnel, des formations suivies, de ses compétences,
- de savoir présenter les acquis de ses expériences de manière valorisante,
- de diagnostiquer l'impact que peut avoir chaque point présenté sur le jury – de se préparer à les argumenter,
- de connaître et renseigner les composantes du dossier de RAEP,
- de se doter d'un planning personnel de préparation.

MODALITES PEDAGOGIQUES ET PRATIQUES

La séquence est prévue pour se dérouler, **sur la base d'une 1^{ère} trame de votre dossier RAEP, en face à face pédagogique sur une journée** organisée à Paris ou à Marcy-l'Etoile à la suite des résultats d'admissibilité.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les résultats ne seront connus que quelques jours avant la date de formation.

C'est pourquoi, une convocation par messagerie électronique sera envoyée directement au candidat (+ copie à la boîte mail de direction de la DIRECCTE), charge à lui d'informer plus en amont son RFO et sa hiérarchie de cette éventuelle absence et d'obtenir confirmation de leur accord dès la publication des résultats.

SEQUENCE 3 : PREPARER L'ENTRETIEN AVEC LE JURY (2 JOURS PEDAGOGIQUES)

(2 JOURS SUR LA SEMAINE DU 23 NOVEMBRE 2020 – MARCY L'ETOILE – VOIR CONVOCATION)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la séquence 2, le candidat devra être en capacité de :

- préparer son intervention devant le jury pour présenter les acquis de son expérience de manière valorisante,
- maîtriser les fondamentaux de la communication pour se préparer à échanger avec le jury,
- savoir gérer le stress de l'épreuve,
- s'entraîner (simulations d'entretiens sur une courte durée),
- diagnostiquer les points forts et les points sensibles de son dossier de RAEP, et définir en conséquence une argumentation pour l'oral.

MODALITES PEDAGOGIQUES ET PRATIQUES

La séquence est prévue pour se dérouler en face à face pédagogique sur 2 jours sur le site de Marcy-l'Etoile.

Il s'agit de disposer de conseils pratiques et de travailler sur les postures pour être tour à tour candidats, membres du jury, observateurs et bénéficier d'un regard collectif, afin de préparer et optimiser leurs performances devant le jury.

Les modalités de convocation seront identiques à celles de la séquence 1.

Un module en e-learning sur les bases de la communication vous est également proposé sur la padINT.

